Flossbach von Storch
Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois

Flossbach von Storch Invest S.A.
2, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 171 513

Communication aux investisseurs des compartiments suivants

. . . . . .

Flossbach von Storch - Digital Essentials

(« compartiments »)

. . . . . .

Les investisseurs du compartiment susmentionné sont informés par la présente que la société Flossbach von Storch Invest S.A. (« Société de gestion ») a décidé, conformément aux dispositions légales, réglementaires et contractuelles actuellement en vigueur, ce qui suit :

Fusion du compartiment Flossbach von Storch - Global Emerging Markets Equities* dans le compartiment Flossbach von Storch - Digital Essentials

Le compartiment Flossbach von Storch - Global Emerging Markets Equities* (« compartiment cédant ») sera fusionné avec le compartiment Flossbach von Storch - Digital Essentials (« compartiment absorbant ») sur la base de la dernière évaluation du prix du fonds au 30 septembre 2026 (« date de référence du transfert »), avec effet au 1er octobre 2026.

Dans le cadre de cette fusion, les catégories de parts « R* », « RT* », « I* », « IT* », « ET* » et la catégorie de parts « VI* » du compartiment cédant seront fusionnées avec les catégories de parts respectives « R** », « RT », « I** », « IT** », « ET** » et la catégorie de parts « VI** » du compartiment absorbant.

La société de gestion considère que la fusion du compartiment est avantageuse pour les investisseurs pour des raisons de politique commerciale et économiques. Le compartiment cédant est axé sur les actions d'entreprises issues de marchés émergents ou sur des entreprises dont l'évolution commerciale dépend essentiellement du développement économique des marchés émergents. Le compartiment absorbant investit dans des entreprises qui proposent des produits et services numériques ou qui fournissent l'infrastructure nécessaire à cet effet. Ces deux stratégies d'investissement ciblent des entreprises présentant un potentiel de croissance structurel, une position forte sur le marché et des perspectives de rendement attractives à long terme. Les entreprises des marchés émergents font également partie de l'univers d'investissement pertinent du fonds absorbant.

L'ensemble des actifs du compartiment cédant sera transféré sous forme de liquidités au compartiment « Flossbach von Storch - Digital Essentials » à la date de transfert. La fusion ne devrait pas entraîner de dilution de la performance. La fusion n'a pas de conséquences économiques significatives pour les investisseurs des compartiments concernés.

Le profil de risque et les objectifs d'investissement restent inchangés. La fusion n'entraîne aucun coût pour les compartiments concernés. Les principales caractéristiques d'investissement du compartiment cédant et du compartiment absorbant sont présentées ci-après :

	Compartiment cédant	Compartiment absorbant
	Flossbach von Storch - Global Emerging Markets Equities*	Flossbach von Storch - Digital Essentials*
Objectif d'investissement	Le compartiment « Flossbach von Storch - Global Emerging Markets Equities » (« compartiment ») met en avant des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement sur la publication d'informations). L'objectif de la politique d'investissement du Flossbach von Storch - Global Emerging Markets Equities est de réaliser une plus-value appropriée dans la devise du compartiment, tout en tenant compte du risque d'investissement. La stratégie d'investissement met l'accent sur la participation à la croissance économique des pays émergents. Cet objectif doit être atteint par des investissements dans des actions d'entreprises ayant leur siège dans des pays émergents ou dans des pays développés, dans la mesure où l'on s'attend à ce que leur évolution commerciale fortement du du développement économique des pays émergents et que celles-ci bénéficient d'une reprise économique dans ces pays. Lors de la sélection des entreprises, une croissance des bénéfices supérieure à la moyenne, une équipe de direction compétente, une position prometteuse sur le marché ainsi qu'une structure financière solide revêtent une grande importance. Le compartiment est géré de manière active. La composition du portefeuille est déterminée par le gérant du fonds selon les critères définis dans la politique d'investissement, régulièrement réexaminée et, le cas échéant, ajustée. La performance du compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI Emerging Markets Daily Net Total Return, qui sert de référence. Le gérant du fonds n'est à aucun moment lié à l'indice de référence dans ses décisions d'investissement. Par conséquent, la performance du compartiment peut s'écarter de manière significative de celle indice de référence indiqué.	Le compartiment Flossbach von Storch – Digital Essentials (« compartiment ») met en avant des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088. L'objectif de la politique d'investissement du compartiment Flossbach von Storch – Digital Essentials est de réaliser une plus-value appropriée dans la devise du compartiment, tout en tenant compte du risque d'investissement. La philosophie d'investissement du compartiment se concentre, d'une part, sur les entreprises proposant des produits et services numériques d'une importance essentielle pour les consommateurs, les entreprises et les institutions, et, d'autre part, sur les entreprises fournissant l'infrastructure nécessaire à cet effet. Lors de la sélection de ces entreprises, un potentiel de croissance supérieur à la moyenne ainsi qu'une position forte sur le marché, associée à une rentabilité élevée, constituent des critères particulièrement importants. Le compartiment est géré de manière active. La composition du portefeuille est déterminée par le gestionnaire du fonds selon les critères définis dans la politique d'investissement, régulièrement réexaminée et, le cas échéant, ajustée. Aucune comparaison n'est effectuée par rapport à un indice de référence.
Politique d'investissement	Sous réserve des dispositions figurant dans la rubrique « Dispositions générales de la politique	Sous réserve des dispositions figurant dans la rubrique « Dispositions générales de la politique

	Compartiment cédant	Compartiment absorbant
	d'investissement » du règlement de gestion et dans la section Politique d'investissement, les dispositions suivantes s'appliquent au compartiment : • Afin d'atteindre les objectifs d'investissement, le compartiment a généralement la possibilité d'investir dans tous les actifs autorisés en vertu du règlement de gestion, en fonction de la situation du marché et de l'estimation des gestionnaires de fonds. • Le compartiment investit au moins 60 % de son actif net dans des actions d'entreprises domiciliées dans des marchés émergents ou dans des pays développés, lorsqu'il est prévu que l'évolution de l'activité de ces sociétés soit fortement dépendante de l'évolution économique des marchés émergents et que les sociétés bénéficient d'un essor économique des les marchés émergents, ainsi que dans des fonds d'actions et des certificats d'actions, à condition que leurs investissements soient également axés sur les pays émergents. • Le compartiment a la possibilité de réaliser des investissements dans des actions A chinoises éligibles par le biais du programme Shanghai and Shenzhen Hong Kong Stock Connect (« SHSC ») • Le compartiment investira en permanence plus de 50 % de son actif net dans des participations au capital. • Le compartiment peut investir dans les fonds cibles.	d'investissement » du règlement de gestion et dans la section Politique d'investissement, les dispositions suivantes s'appliquent au compartiment : • Afin d'atteindre les objectifs d'investissement, le compartiment a généralement la possibilité d'investir dans tous les actifs autorisés en vertu du règlement de gestion, en fonction de la situation du marché et de l'estimation des gestionnaires de fonds. • Le compartiment investira au minimum 80 % de son actif net dans des actions. • Le compartiment investira en permanence plus de 50 % de son actif net dans des participations au capital. • Le compartiment a la possibilité de réaliser des investissements dans des actions A chinoises éligibles par le biais du programme Shanghai and Shenzhen Hong Kong Stock Connect (« SHSC ») • Le compartiment peut investir dans les fonds cibles.
Politique de durabilité	Des critères d'exclusion généraux sont appliqués dans le cadre de la politique d'investissement de tous les compartiments. Le respect des exclusions minimales appliquées est basé sur des seuils de chiffre d'affaires. Sont exclus les investissements dans des entreprises dont : - >0 % du chiffre d'affaires est issu des armes controversées, - >5 % du chiffre d'affaires est issu de la production de produits du tabac,	Des critères d'exclusion généraux sont appliqués dans le cadre de la politique d'investissement de tous les compartiments. Le respect des exclusions minimales appliquées est basé sur des seuils de chiffre d'affaires. Sont exclus les investissements dans des entreprises dont : - >0 % du chiffre d'affaires est issu des armes controversées, - >5 % du chiffre d'affaires est issu de la production de produits du tabac,

	Compartiment cédant	Compartiment absorbant
	- >30 % du chiffre d'affaires est issu de l'extraction et/ou la distribution de charbon	- >30 % du chiffre d'affaires est issu de l'extraction et/ou la distribution de charbon
Profil de risque	Ce compartiment convient aux investisseurs axés sur la croissance. En raison de la composition de l'actif net du compartiment, il présente un risque global élevé, auquel s'opposent toutefois des opportunités de rendement élevées. Les risques peuvent notamment provenir des risques de change, de crédit et de cours, ainsi que des risques résultant des variations du niveau des taux d'intérêt du marché.	Ce compartiment convient aux investisseurs axés sur la croissance. En raison de la composition de l'actif net du compartiment, il présente un risque global élevé, auquel s'opposent toutefois des opportunités de rendement élevées. Les risques peuvent notamment provenir des risques de change, de crédit et de cours, ainsi que des risques résultant des variations du niveau des taux d'intérêt du marché.
Stratégie de gestion des risques	Pour la surveillance et la mesure du risque global lié aux produits dérivés, on utilise l'approche par les engagements.	Pour la surveillance et la mesure du risque global lié aux produits dérivés, on utilise l'approche par les engagements.
ISR	4	4
Affectation des revenus	Catégories de parts R*/I*/VI* : Les revenus sont distribués. Catégories de parts RT*/IT*/ET* : Les revenus sont capitalisés.	Catégories de parts R**/I**/VI** : Les revenus sont distribués. Catégories de parts RT/IT**/ET** : Les revenus sont capitalisés.
Heure limite	14 h	14 h

Les frais courants, les frais d'entrée respectifs ou les éventuels frais de conversion ou de rachat du compartiment cédant et du compartiment bénéficiaire se présentent comme suit :

	Compartiment cédant	Compartiment absorbant
	Flossbach von Storch - Global Emerging Markets Equities*	Flossbach von Storch - Digital Essentials*
Dernière publication **Frais courants**	Catégorie de parts R* 1,69 % Catégorie de parts RT* 1,69 % Catégorie de parts I/IT* 0,94 % Catégorie de parts ET* 2,09 % Catégorie de parts VI* 0,84 %	Catégorie de parts R** 1,67 % (en cours de souscription) Catégorie de parts RT 1,67 % (en cours de souscription) Catégorie de parts I/IT** 0,80 % Catégorie de parts ET** 2,05 % Catégorie de parts VI** 0,80 %
Frais d'entrée	Catégories de parts R*/RT*/I*/IT* : jusqu'à 5 % Catégorie de parts ET* : jusqu'à 1 % Catégorie de parts VI* : 0 %	Catégories de parts R**/RT/I**/IT** : jusqu'à 5 % Catégorie de parts ET** : jusqu'à 1 % Catégorie de parts VI** : 0 %
Frais de rachat/ commission d'ajustement de dépréciation	0 %	0 %

Frais de conversion	Catégories de parts R*/RT*/I*/IT* jusqu'à 3 % Catégorie de parts ET* jusqu'à 1 % Catégorie de parts VI* 0 %	Catégories de parts R**/RT/I**/IT** jusqu'à 3 % Catégorie de parts ET** jusqu'à 1 % Catégorie de parts VI** : 0 %

En raison de la fusion, des dépassements temporaires des limites d'investissement pourraient survenir à compter du 23 septembre 2026 pour le compartiment cédant, ainsi que pendant une période de 6 mois suivant la prise d'effet de la fusion pour le compartiment absorbant ; toutefois, ces dépassements seront immédiatement ramenés dans les limites légales dans l'intérêt des investisseurs. Les éventuelles limites d'investissement prévues par la législation fiscale ne sont pas concernées par cette disposition.

La fusion est supervisée par le réviseur d'entreprises agréé luxembourgeois PricewaterhouseCoopers Assurance, société coopérative. Celui-ci certifie le rapport d'échange, la méthode utilisée pour le calculer et les critères d'évaluation des actifs du compartiment cédant. Un rapport du réviseur d'entreprises est établi au sujet de la fusion ; il est mis gratuitement à la disposition des investisseurs sur simple demande.

Les investisseurs détenant des parts des compartiments cédants recevront, à la date de transfert, pour leurs parts, un nombre correspondant de parts du compartiment absorbant, calculé sur la base du rapport entre la valeur des parts du compartiment cédant et celle du compartiment absorbant. Le rapport de conversion vérifié sera publié sans délai sur le site Internet de la société de gestion. Le rapport de conversion peut également être demandé auprès de la société de gestion. Pour les investisseurs des compartiments cédants, la conversion de leurs parts liée au transfert des compartiments n'entraîne aucun frais. Les frais de fusion ne sont pas à la charge des compartiments concernés.

Le compartiment cédant ne distribue aucun revenu pour les catégories de parts de distribution pour la période comprise entre la dernière date de distribution et la date de référence du transfert, et ces revenus sont pris en compte dans le calcul du rapport d'échange à la date de référence du transfert. À la date de transfert, le compartiment cédant capitalise ses revenus pour les catégories de parts de capitalisation, pour la période allant de la fin du dernier exercice à la date de transfert.

À l'issue de la fusion, seul le compartiment absorbant continuera d'exister. Par ailleurs, les investisseurs sont informés de la modification suivante :

Modification des frais applicables aux catégories de parts « I** », « IT** », « ET** » et « VI** » du compartiment Flossbach von Storch - Digital Essentials

Les frais de gestion centrale des catégories de parts « I** », « IT** », « ET** » et « VI** » du compartiment Flossbach von Storch - Digital Essentials seront augmentés comme suit, avec effet au 1er octobre 2026 :

Nom du compartiment	Catégorie de parts	Devise	Rémunération maximale de la gestion centralisée annuelle maximale (ancienne)	Rémunération maximale de la gestion centralisée annuelle (nouvelle formule)
Flossbach von Storch - Digital Essentials	I**	EUR	0,135 %	0,155 %
Flossbach von Storch - Digital Essentials	IT**	EUR	0,135 %	0,155 %
Flossbach von Storch - Digital Essentials	ET**	EUR	0,135 %	0,155 %
Flossbach von Storch - Digital Essentials	VI**	EUR	0,190 %	0,210 %

Les investisseurs qui ne sont pas d'accord avec les modifications susmentionnées peuvent demander le rachat de leurs parts à la valeur nette d'inventaire applicable jusqu'au 23 septembre 2026 (14h00) sans que le fonds ou la société de gestion ne prélève de frais de rachat. Des conditions différentes peuvent s'appliquer si les parts sont négociées par l'intermédiaire de distributeurs ou d'autres intermédiaires.

Le prospectus de vente mis à jour, le règlement de gestion ainsi que les informations clés seront disponibles gratuitement en français auprès de l'agent représentatif local belge CACEIS Bank, Belgium Branch (Avenue du Port 86c b320 – 1000 Bruxelles), Legal Department (legal.be@caceis.com), auprès du centre de paiement et de distribution, du dépositaire ou de la société de gestion (www.fvsinvest.lu). Les rapports annuels et semestriels actuels ainsi que les documents d'informations clés peuvent également être obtenus auprès de ces entités. Les fiches d'information de base doivent être lues avant toute décision d'investissement.

Les valeurs nettes d'inventaire sont publiées sur le site web de fundinfo AG (www.fundinfo.com).

Luxembourg, 24 août 2026

Flossbach von Storch Invest S.A.

. . . . . .

Point d'information en Belgique:
CACEIS Bank, succursale belge
Avenue du Port 86 C
Boîte 320
B-1000 Bruxelles
Belgique

* Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique
** Cette catégorie d'actions ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique